



2207 Coffrane, le

COMMUNE DE COFFRANE

Compte de chèques 20-774

Téléphone (038) 7 61 41

Sur proposition du Conseil communal,
l'Assemblée générale du 19 avril 1968

a r r ê t e :

Article premier: La route les Geneveys/Coffrane -
direction Neuchâtel, " Les Sottards" située au sud
sur le territoire de la commune de Coffrane est
déclassée, avec le signal No. 116.

Art. 2- Le Conseil communal est chargé de l'exécution
du présent arrêté, après sanction par le Département
des Travaux publics.

Coffrane, le 19 avril 1968

AU NOM DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président:

Le Secrétaire:

SANCTIONNÉ CE JOUR

Neuchâtel, le - 6 MAI 1968

Le conseiller d'Etat
chef du département des travaux publics

C. Grosjean